RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Philippe BERNARD Rémi CLAUDOT

Clara CARPENTIER Hugo CARPENTIER

NOTAIRES ASSOCIES

21 Chemin Antoine Dottori - C.S. 82124 - 83060 TOULON Cedex

Successeurs de Maîtres Jacques BERNARD, Yves TEUMA, Robert MANCY et Anick CARPENTIER

Société titulaire d'un
Office Notarial
.....
ÉTUDE FERMÉE LE SAMEDI

NOTAIRES SALARIES
Pauline ROUX
Julie BOULON
Pierre LLABRES
Aurélie IGLESIAS

NOTAIRES ASSISTANTS
Valentine SASSI
Juliette DUBREUIL

CERTIFICAT D'HEREDITE

JE SOUSSIGNE Maître Philippe BERNARD Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Philippe BERNARD, Rémi CLAUDOT, Clara CARPENTIER et Hugo CARPENTIER », titulaire d'un Office Notarial à TOULON (Var), 21 Rue Antoine Dottori, atteste être chargé du règlement de la succession de :

PERSONNE DECEDEE

Monsieur Bernard Marc René **CAUJOLLE**, en son vivant retraité, époux en troisièmes noces de Madame Mireille Marie Suzanne **FINIELS**, demeurant à [redacted]. Christiane Blanche **LOBRY** suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de TOULON, en date du 3 février 1975.

[redacted] en secondes noces de Madame Annick Irène Louise **GIRARD** suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de LYON (69000), le 23 mars 1979.

[redacted] à la mairie de LA FARLEDE (83210), le 26 novembre 1983 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître André BRU, notaire à SOLLIES PONT, le 18 octobre 1983. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité [redacted]
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à [redacted] le 28 novembre 2024.

DONATION ENTRE [redacted]

Aux termes d'un acte reçu par Maître André BRU, notaire à SOLLIES-PONT (83210), le 19 janvier 1984, et conformément aux dispositions de l'article 1094-1 du Code civil, Monsieur Bernard CAUJOLLE a fait donation au profit de son conjoint, qui a accepté, de tout ou partie de l'une des quotités disponibles qui seront permises entre époux par la législation en vigueur au jour du décès, soit de la pleine propriété de la quotité disponible ordinaire, soit d'un quart en pleine propriété et de trois quarts en usufruit, soit de l'usufruit, de tous les biens composant sa succession, le tout à son choix exclusif.

DEVOLUTION SUCCESSORALE

La dévolution successorale s'établit comme suit :

[redacted]

Madame Mireille Marie Suzanne **FINIELS**, retraitée, demeurant à [redacted].

Notaires

Tél : (33) [redacted] Fax : (33) [redacted]
e-mail : scp.carpentier.bernard.claudot@notaires.fr

[redacted] en premières noces de Monsieur Jackie Joseph **ORIOL** suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de LYON en date du 5 février 1981.

[redacted] en secondes noces de Monsieur Bernard Marc René **CAUJOLLE.**

De nationalité [redacted]

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

[redacted] *de biens ainsi qu'il est indiqué ci-dessus. Bénéficiaire légale, à son choix exclusif, en vertu de l'article 757 du Code civil, de l'usufruit de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers existants au jour de l'ouverture de la succession ou du quart en toute propriété de l'universalité des biens déterminés conformément aux règles de l'article 758-5 dudit Code. Donataire en vertu de l'acte sus-énoncé.*

Héritiers

1- Monsieur Bastien Pierre Raymond **CAUJOLLE**, développeur informatique, demeura[redacted]

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité [redacted]

Résident au sens de la réglementation fiscale.

2- Madame Anaïs Emilie Françoise **CAUJOLLE**, pédiatre, demeurant à [redacted]

Ayant conclu avec Monsieur Julien NIKODEM un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître Anne-Sophie PENEL, notaire à LE PRADET, le 20 septembre 2021. Contrat non modifié depuis lors.

De nationalité [redacted]

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Ses enfants sont nés de sa troisième union avec Madame Mireille FINIELS.

Habiles à se dire et porter héritiers ensemble pour le tout ou chacun pour moitié, sauf à tenir compte des droits du conjoint survivant.

Observations faites :

- qu'il n'est issu aucun enfant de la première union de Monsieur Bernard CAUJOLLE avec Madame Christiane LOBRY ;
- qu'il n'est issu aucun enfant de la deuxième union de Monsieur Bernard CAUJOLLE avec Madame Annick GIRARD.

Ainsi justifié par la production d'une copie des deux jugements de divorce, desquels il résulte qu'il n'est issu aucun enfant.

QUALITES HEREDITAIRES

Madame Mireille **FINIELS** a la qualité d'épouse séparée de biens de Monsieur Bernard **CAUJOLLE.**

Monsieur Bastien **CAUJOLLE** et Madame Anaïs **CAUJOLLE** sont habiles à se dire et porter héritiers de Monsieur Bernard **CAUJOLLE,** leur père susnommé.

NOTORIETE

L'acte de notoriété constatant cette dévolution successorale a été reçu par Maître Philippe BERNARD, notaire soussigné, le 27 janvier 2025.

DECLARATION D'OPTION ET RENONCIATION AU BENEFICE DE LA DONATION ENTRE [redacted]

Aux termes d'un acte reçu par Maître Philippe BERNARD, notaire susnommé, le 19 mai 2025, Madame [redacted] Mireille CAUJOLLE a déclaré renoncer au bénéfice de la donation entre époux susvisée et opter, en application de l'aritlce 757 du Code civil, pour **l'usufruit de l'universalité des biens dépendant de la succession de son époux.**

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Toulon, le 19/05/2025

[redacted]